

Dépôt n° 2380

19 DEC. 2009



NOUVELLE SOCIETE BRASSEUR MISSET
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €
Siège Social : 27, rue du Château
08000 VILLERS-SEMEUSE
RCS SEDAN B 499.037.000

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 16 DECEMBRE 2009

L'an 2009,

Le seize décembre,

A onze heures,

Les associés de la Société Nouvelle BRASSEUR MISSET, Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 €, dont le siège social est à VILLERS-SEMEUSE (ARDENNES) 27, rue du Château, ont décidé de réunir l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacky PONCELET, gérant associé.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement 768 Parts,

Le Président constate qu'est présent à la réunion :

Monsieur DAY Laurent, propriétaire de 32 Parts,

Total des parts représentés 800 Parts.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée Générale Annuelle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur PONCELET Jacky demande à Monsieur DAY Laurent de bien vouloir assurer la mission de secrétaire de séance.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- 1° - Transfert du siège social ;
- 2° - Modification des statuts ;
- 3° - Questions diverses.

Puis le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée son rapport à l'Assemblée Générale Extraordinaire ainsi que le projet des résolutions qui seront soumises à l'approbation de cette Assemblée.

Monsieur PONCELET Jacky donne ensuite lecture du rapport de la Gérance :

Je vous ai convoqué en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous exposer notre intention de transférer le siège social de notre société du 27, rue du Château à VILLERS-SEMEUSE (ARDENNES) au 7, rue Jean-Baptiste Lefort à CHARLEVILLE-MEZIERES (ARDENNES).

Il y aura lieu de modifier l'article 4 des statuts relatif au siège social.

Si vous êtes d'accord sur cette proposition, nous vous demandons d'adopter les résolutions suivantes dont nous allons vous donner lecture.

La lecture de ce rapport étant terminée, le Président ouvre la discussion.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés décide de transférer à compter du 1^{er} Janvier 2010, le siège social de la Société du 27, rue du Château à VILLERS-SEMEUSE (ARDENNES) au 7, rue Jean-Baptiste Lefort à CHARLEVILLE-MEZIERES (ARDENNES).

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés décide de modifier corrélativement l'article 4 des statuts relatif au siège social, lequel sera désormais rédigé comme suit :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 7, rue Jean-Baptiste Lefort 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
Le reste de l'article est sans changement.

DEUXIEME RESOLUTION :

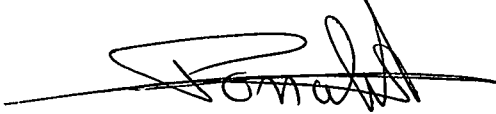
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités, publication ou dépôt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée,

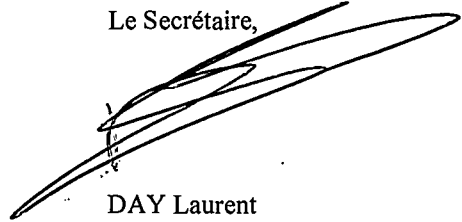
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par :

Le Président,



PONCELET Jacky

Le Secrétaire,



DAY Laurent